



# COMPRENDRE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES CHAÎNES DE VALEUR BIO

GUIDE PÉDAGOGIQUE À DESTINATION DES ENTREPRISES BIO

#AuDelàDeLaBioLaBiodiversité



<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1 / PRÉAMBULE	3
2 / CONTEXTE : POURQUOI SE MOBILISER EN TANT QU'ACTEURS DE LA BIO ?	4
3 / L'AGRICULTURE : PRINCIPALE CAUSE ET PREMIÈRE VICTIME DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ	6
<b>II. COMPRENDRE LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ TOUT AU LONG DES FILIÈRES BIO</b>	<b>8</b>
1 / AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UNE BASE SOLIDE QUI DOIT CONTINUER DE PROGRESSER POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ	8
A - LES POINTS FORTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	8
B - LES ENJEUX PRIORITAIRES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	10
2 / TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION BIO : UN RÔLE DE PRESCRIPTEUR POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ	12
A - LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA TRANSFORMATION BIOLOGIQUE	13
<b>III. LES INDICATEURS DE PROGRÈS POUR LES FILIÈRES ET ENTREPRISES BIO</b>	<b>15</b>
1 / LES INDICATEURS DE PROGRÈS POUR L'AMONT AGRICOLE BIO : LES FILIÈRES	16
2 / LES INDICATEURS DE PROGRÈS POUR LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION BIO : LES ENTREPRISES	20
<b>IV. METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE VOTRE ENTREPRISE</b>	<b>24</b>
1 / AFFINER LE DIAGNOSTIC DE VOS ENJEUX PRIORITAIRES	24
2 / EVALUER ET FAIRE PROGRESSER VOS FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT	25
3 / CONSTRUIRE ET PILOTER UN PLAN D'ACTIONS PERTINENT	29
4 / VALORISER LES ENGAGEMENTS TOUT AU LONG DE VOTRE CHAÎNE DE VALEUR	31
A - SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES PRODUCTEURS	31
B - FAIRE RECONNAÎTRE LES ENGAGEMENTS BIODIVERSITÉ DE VOTRE ENTREPRISE	32
C - VALORISER VOTRE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS	34

# INTRODUCTION

## 1/ PRÉAMBULE

Chers adhérents, partenaires,

**Nous ne pouvons désormais plus le nier, une véritable érosion de la biodiversité est en cours.** Les scientifiques parlent désormais d'une sixième extinction massive des espèces et pointent par exemple une diminution de la population d'oiseaux communs des milieux agricoles jusqu'à -39 % en 30 ans<sup>1</sup>. Pourtant, ces auxiliaires de la nature nous rendent de précieux services (pollinisation, lutte contre les ravageurs...) et leur disparition remet en question la pérennité de nos systèmes alimentaires.

**Les opérateurs bio intègrent depuis toujours le respect du vivant au cœur de leurs pratiques.** L'interdiction des pesticides et des engrais de synthèse dans le règlement bio européen constitue une réduction majeure des pressions exercées sur la biodiversité. En l'absence de chimie, les agriculteurs bio sont également pionniers de la mise en œuvre de pratiques permettant de conserver un bon niveau de rendement en coopération avec le vivant (rotations longues avec des légumineuses, couverture des sols...). **Résultats ? On retrouve en moyenne 30 % d'espèces différentes en plus et une abondance d'individus qui augmente de 50 % dans les parcelles conduites en agriculture biologique<sup>2</sup>.**

Si l'agriculture biologique constitue une base solide pour préserver la biodiversité, **le SYNABIO considère qu'il est essentiel pour le secteur de se fixer des objectifs de progrès complémentaires aux exigences du règlement bio européen en cohérence avec la progression des connaissances scientifiques et des attentes de la société civile.** La bio doit rester un modèle pionnier et exemplaire en matière de biodiversité.

Ce guide a été conçu afin de permettre aux entreprises de mieux comprendre les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité spécifiques au secteur de la bio et de les accompagner dans une démarche de progrès de leurs pratiques.

Afin de vous permettre d'appréhender cette thématique dans toute sa complexité, nous vous proposons une approche en trois temps :

**Partie 1** - Comprendre les enjeux

**Partie 2** - Découvrir les axes de progrès

**Partie 3** - Agir à l'échelle de son entreprise

Votre contact biodiversité : Mathilde Gsell  
mathildegsell@synabio.com

## BIODIVERSITÉ, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La biodiversité se définit comme l'ensemble du vivant sur terre. Elle représente à la fois la diversité des milieux, la diversité des espèces, la diversité génétique au sein d'une même espèce mais aussi toutes les relations et interactions qui existent entre ces différents milieux, espèces et individus.

## 2/ CONTEXTE : POURQUOI SE MOBILISER EN TANT QU'ACTEUR DE LA BIO ?

TROIS PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ONT CONDUIT LE SYNABIO À ENGAGER CE TRAVAIL AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ :

### UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) estime à un million le nombre d'espèces qui déclinent actuellement, soit 10 % de la totalité des espèces existantes. Au-delà du nombre d'espèces, c'est surtout la rapidité de ce déclin qui inquiète les scientifiques qui parlent de 200 ans pour cette sixième extinction contre des millions pour les précédentes<sup>3</sup>.

Largement relayées par les médias, ces données contribuent à renforcer les attentes de la société civile en matière de biodiversité et enjoignent les acteurs de l'alimentation, y compris bio, à identifier et réduire leurs impacts.

### DES ACCORDS INTERNATIONAUX QUI SE RENFORCENT POUR TENTER D'ENDIGUER CE DÉCLIN

La question de la biodiversité n'a, jusqu'alors, été que très peu abordée si l'on compare ce sujet à celui du climat. Néanmoins, plusieurs événements de grande ampleur auront lieu en 2021 et devraient marquer un tournant au niveau international :

- L'UE prévoit de se doter de nouveaux objectifs de restauration de la biodiversité pour 2030 suite à sa stratégie biodiversité présentée en 2020, notamment dans le cadre de la révision de la Politique Agricole Commune (PAC).
- Le congrès mondial de la nature (UICN) se déroulera à Marseille en septembre

2021. Organisé tous les 4 ans et pour la première fois en France, il doit permettre d'identifier les questions les plus urgentes en matière de conservation de la nature, ainsi que les actions à entreprendre pour y répondre.

- La COP15 biodiversité (CDB) prévue à Kunming (Chine) en octobre 2021 devra quant à elle arrêter des objectifs forts et mettre en place le cadre mondial visant à « protéger 30 % de la planète des activités humaines d'ici à 2030 ».

Ces événements vont indéniablement marquer l'actualité de l'année à venir et offrent une opportunité au secteur de la bio de promouvoir ce modèle d'agriculture et alimentaire (transformation, distribution) plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

### UNE MULTIPLICATION DES LABELS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE



De nombreuses démarches ont émergé ces dernières années pour proposer des alternatives à l'agriculture conventionnelle en mettant en avant la préservation de la biodiversité.

Ces démarches ont le mérite d'accompagner une transition progressive des pratiques agricoles auprès du plus grand nombre. Néanmoins, elles ne doivent ni s'opposer, ni chercher à se substituer au label bio qui reste à ce jour le système le plus complet, de la fourche à la fourchette, pour servir de base à une transition globale des systèmes alimentaires.



## HVE ET DES DÉMARCHES DE CONSERVATION DES SOLS : NOTRE POSITION !

La certification **HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)**, a été créée en 2012 à la suite du Grenelle de l'environnement avec pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Elle peut être obtenue par deux voies : une approche thématique, dite « voie A », basée sur quatre modules (biodiversité, phytosanitaire, fertilisation, irrigation) subdivisés en une quarantaine d'indicateurs qui permettent tous d'obtenir des points. Un minimum de 10 points pour chaque module est nécessaire pour obtenir la certification ; une approche globale, dite « voie B », basée principalement sur le respect d'un ratio intrants/chiffre d'affaires inférieur à 30 %. La certification HVE concerne uniquement les étapes de production agricole et ne couvre pas le scope de la transformation.



Les audits de contrôle sont réalisés tous les trois ans par un auditeur externe.

Initialement conçue comme une étape vers l'agriculture biologique, HVE permet une amélioration de certaines pratiques agricoles, notamment avec un module dédié à la biodiversité. Néanmoins, les indicateurs sélectionnés, les objectifs associés et le système de notation ne semblent pas suffisamment exigeants, à ce jour, pour produire des résultats probants sur la biodiversité. Selon l'IDDRI, les données statistiques montrent en effet que les exploitations de certaines filières comme la viticulture ou le maraîchage peuvent obtenir la certification sans aucune amélioration de leur performance environnementale<sup>4</sup>. En conséquence, le SYNABIO propose la suppression de la voie B qui permet l'obtention de la certification sur la base d'un calcul économique lié au poids des intrants dans le chiffre d'affaires des exploitations. Nous proposons également un renforcement des exigences de la voie A, notamment sur la question des produits phytosanitaires.

Plusieurs labels ou démarches privés (**POUR UNE AGRICULTURE DU VIVANT, AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS, LABEL AU COEUR DES SOLS**) sont en cours de développement pour labelliser l'agriculture de conservation basée sur les 3 piliers que sont : la diversité d'assolement, la



couverture permanente du sol par du végétal, et la réduction voire la suppression du travail du sol. Si tout le monde s'accorde sur l'intérêt de ces 3 pratiques agroécologiques pour la préservation de la fertilité des sols, il apparaît que des engagements sont nécessaires quant à la réduction de l'usage voire l'abandon des produits phytosanitaires de synthèse dont les matières actives contaminent les sols, les vers de terre et les eaux souterraines, et peuvent avoir un impact négatif sur les mycorhizes et les bactéries du sol qui conditionnent sa fertilité.

Le SYNABIO regrette qu'à l'inverse du label bio, l'usage de la chimie de synthèse ne soit pas interdit par ces démarches ou, à minima, conforme aux objectifs de réduction des plans Ecophyto I et II, alors même que cela représente l'une des principales pressions sur la biodiversité.

**Dans ce contexte, il est primordial pour les acteurs de la bio de s'emparer de la thématique de la biodiversité. D'une part, afin d'être capable de réaffirmer la corrélation positive entre les engagements actuels de l'agriculture biologique et les résultats produits sur la biodiversité. D'autre part, afin de continuer à faire progresser les engagements de la bio en prenant en compte les avancées de la recherche et rester ainsi pionnier de la protection du vivant.**

Pour répondre à ces deux objectifs, le SYNABIO a initié un groupe de travail composé d'une dizaine d'entreprises bio, fortement engagées en matière de biodiversité (Adatris ; Biocoop ; Biolait ; Ecotone ; Bodin Bio ; Côteaux Nantais ; Léa Nature ; Les Près Rient Bio ; Nutrition & Santé ; Triballat-Noyal ; Kaoka) accompagné par le cabinet expert SOLAGRO et les recommandations scientifiques de l'ITAB.

Ce groupe de travail a notamment abouti à la définition d'une vingtaine d'indicateurs de progrès pour les filières bio, tant au niveau de la production agricole que de la transformation. Ces indicateurs vous seront présentés en troisième partie de ce guide.

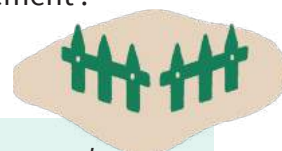
Ce projet a été mené en concertation avec un nombre significatif de parties prenantes du secteur de la bio, dont une vingtaine de partenaires et d'ONG environnementales.

### 3/ L'AGROALIMENTAIRE : PRINCIPALE CAUSE ET PREMIÈRE VICTIME DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Pendant des millénaires, l'agriculture a façonné les paysages en ouvrant des territoires entiers de forêts, conduisant à des changements profonds des milieux et de leurs peuplements. Mais en s'intensifiant à partir des années 60, l'agriculture fondée sur les intrants chimiques de synthèse a simplifié l'environnement agricole et morcelé les espaces naturels, entraînant une forte érosion de la biodiversité.

L'espace agricole couvre aujourd'hui 55 % de la superficie française et représente, par conséquent, un important levier pour préserver la biodiversité sur notre territoire. **Il est donc nécessaire et urgent d'agir au sein de l'espace agricole et pas uniquement en dehors.**

Paradoxalement, l'agriculture dépend des services rendus par le vivant, appelé « services écosystémiques », et contribue pourtant largement à leur déclin. L'IPBES distingue **cinq facteurs d'érosion de la biodiversité** auxquels l'agriculture contribue largement :



#### 1. LE CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET DES MERS

Destruction, fragmentation et simplification des habitats naturels.

*La dégradation des terres a, par exemple, entraîné une réduction de la productivité agricole sur 23 % de la surface terrestre.<sup>5</sup>*

#### 2. LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Exploitation d'une ressource à un rythme qui ne lui permet pas de se renouveler.

*La production agricole et la pêche atteignent aujourd'hui des niveaux insoutenables pour les limites planétaires. Par exemple, un tiers des populations de poissons ne sont pas exploitées de façon durable.*

#### 3. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réchauffement et dérèglements climatiques provoqués par l'accumulation de gaz à effet de serre.

*L'agriculture est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre avec 20 % des émissions nationales dont 1/3 est issu de la fermentation entérique<sup>6</sup>.*

#### 4. LES POLLUTIONS : CHIMIQUES, SONORES, LUMINEUSES

Rejets d'éléments polluants dans les sols, l'eau ou encore l'air, mais aussi les pollutions sonores et lumineuses.

En France, l'utilisation de produits phytosanitaires constitue l'une des sources de pollution les plus préoccupantes. Le nombre de doses unité de produits phytosanitaires (NODU), indicateur synthétique appréciant l'intensité de l'utilisation des pesticides, a ainsi augmenté de 25 % pour les usages agricoles entre la période 2016-2018 et la période de référence 2009-2011.<sup>7</sup>

#### 5. LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Espèces menaçant ou entrant en compétition directe avec les espèces autochtones.

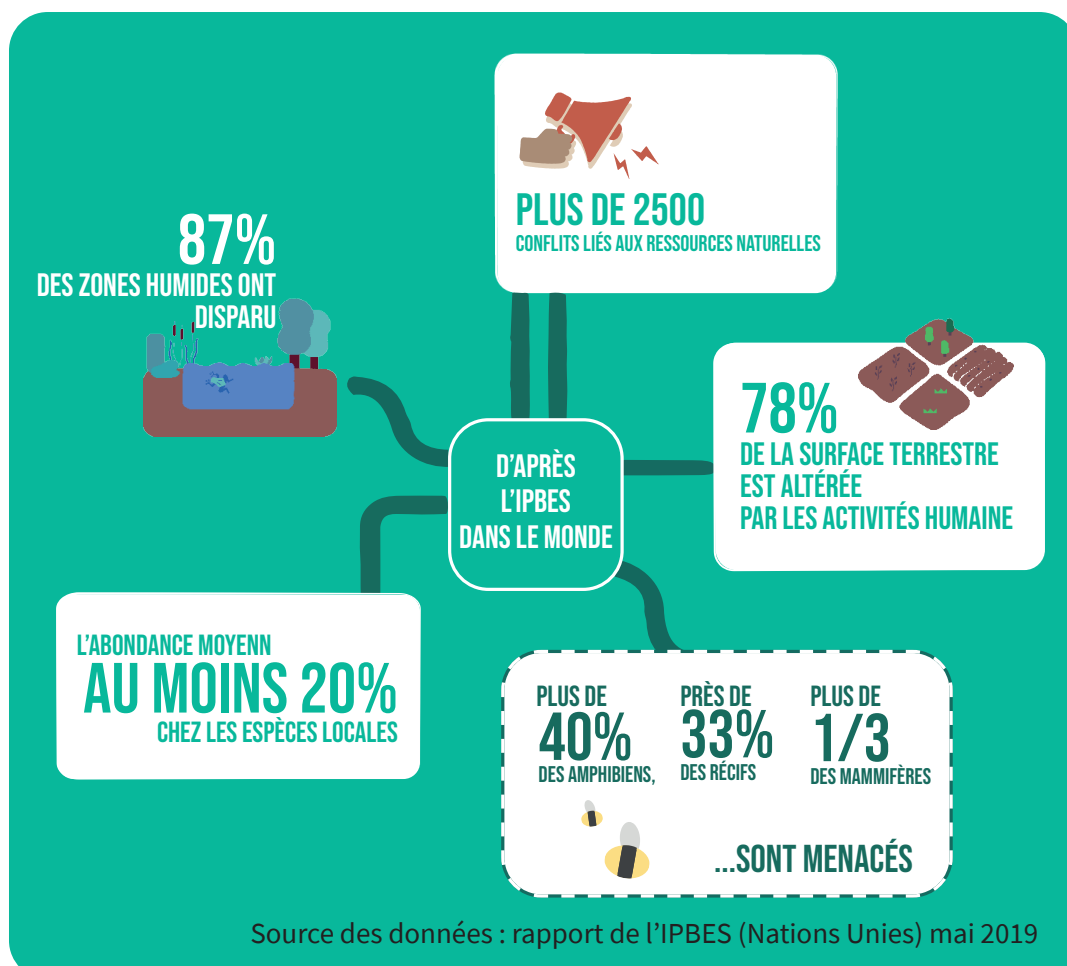
En France, la probabilité d'arrivée annuelle d'insectes ravageurs ou de pathogènes considérés comme une espèce exotique envahissante est comprise entre 60 et 80 %.<sup>8</sup>

Un autre facteur d'importance peut être ajouté pour le secteur agricole :

#### LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE

Disparition des variétés et races locales d'espèces domestiquées diminuant la résilience des systèmes agricoles.

Les espèces végétales, intéressantes au niveau nutritif et adaptées aux conditions locales, sont souvent sous-utilisées : au niveau mondial, neuf espèces représentent 67 % de l'ensemble de la production cultivée (cane à sucre, maïs, riz, blé, pommes de terre, soja, manioc, betterave à sucre et palmier à huile).<sup>9</sup>

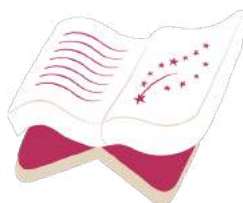


## II. COMPRENDRE LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ TOUT AU LONG DES FILIÈRES BIO

### 1 / AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UNE BASE SOLIDE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

#### A. LES POINTS FORTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

**Contribuer à atteindre un niveau élevé de biodiversité fait partie des objectifs fondamentaux de l'agriculture biologique** comme le rappelle le règlement européen RCE 848/2018.



Pour cela, l'agriculture biologique interdit l'usage de la chimie de synthèse pour réduire de façon directe la pression sur la biodiversité.

En effet, les pesticides de synthèse ont un fort impact sur la micro et la macro-faune. En interdisant leur usage, l'agriculture biologique évite les effets directs et indirects sur ces organismes.

Les herbicides sont responsables du déclin de beaucoup de fleurs communes et de mauvaises herbes indispensables à la survie de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles. Les insecticides, quant à eux, en diminuant les ressources en insectes, contribuent indirectement à diminuer les espèces qui s'en nourrissent. Le lessivage par la pluie des produits chimiques utilisés est aussi responsable de la pollution des milieux aquatiques. En interdisant l'usage des engrais de synthèse, l'agriculture biologique limite les fuites d'azote (qui pourraient être 40 % plus faibles qu'en agriculture conventionnelle<sup>10</sup>) et réduit les risques

d'eutrophisation qui produisent des effets négatifs sur la biodiversité aquatique.

**Si l'interdiction de la chimie de synthèse génère des bénéfices directs, le règlement bio européen organise une transformation globale des pratiques agricoles au service de la biodiversité.**

**En effet, en l'absence de chimie, le règlement recommande la mise en œuvre d'un certain nombre de pratiques permettant de conserver un bon niveau de rendement en coopération avec le vivant. Bien que non obligatoire, ces bonnes pratiques, telles que les rotations culturales longues et diversifiées, la couverture des sols, l'introduction d'infrastructures agroécologiques etc. sont largement répandues parmi les agriculteurs bio : elles découlent des contraintes du cahier des charges.**

Néanmoins, compte tenu du développement rapide et parfois « court-termiste » de la production biologique, le SYNABIO craint un risque de lecture moins exigeante du règlement bio européen et d'intensification de la production. **Il nous semble donc urgent et nécessaire de systématiser le recours à ces bonnes pratiques et de se fixer collectivement des objectifs de progrès précis et mesurables, au-delà du règlement bio européen.**





## LES IMPACTS DE LA BIO SUR LA BIODIVERSITÉ : QUE DISENT LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES ?

Bien qu'encore peu nombreux, de plus en plus de travaux comparant l'effet des pratiques agrobiologiques sur la biodiversité vis-à-vis des pratiques conventionnelles, concluent au fait que les systèmes conduits en agriculture biologique abritent davantage de biodiversité.

On parle en moyenne d'une augmentation de 30 % des espèces (diversité) et de 50 % des individus (abondance) sur les parcelles en agriculture biologique selon les observations de Hole<sup>11</sup> ou Bengtsson<sup>12</sup>. Les sols sont aussi plus riches : on observe une augmentation de la biomasse microbienne dans les systèmes de cultures en agriculture biologique d'après l'étude de Maeder et al.<sup>13</sup>

## SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES DU RÈGLEMENT BIO EUROPÉEN EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

### LES GARANTIES DU RÈGLEMENT BIO :

- Interdiction des pesticides de synthèse
- Interdiction des engrais chimiques de synthèse et engrais minéraux azotés

### LES BONNES PRATIQUES INDUITES PAR LE RÈGLEMENT BIO

- Rotations culturales plus longues et plus diversifiées
- Gestion bénéfique de la fertilité des sols (fertilisation organique, couverture des sols, etc)
- Plus grande biodiversité cultivée et sauvée (variétés adaptées aux conditions locales, variétés anciennes et races anciennes...)



### LES FAIBLESSES DU RÈGLEMENT BIO

- Usage de certaines substances naturelles ou minérales pouvant avoir des effets néfastes sur la biodiversité si elles sont utilisées à haute dose et de manière non-encadrée (ex : cuivre, soufre, spinosad...)
- Absence d'obligations de résultats précises sur des pratiques favorables à la biodiversité (ex: surface d'infrastructure agroécologique; couverture des sols en hiver; taille des parcelles etc. )
- Absence d'obligation de reporting sur des indicateurs de biodiversité

ON CONSTATE EN MOYENNE UNE AUGMENTATION DE 30 % DES ESPÈCES (DIVERSITÉ) ET DE 50 % DES INDIVIDUS (ABONDANCE) SUR LES PARCELLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, SELON LES OBSERVATIONS DE HOLE OU BENGTTSSON.

## B. LES ENJEUX PRIORITAIRES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pour permettre aux entreprises bio d'agir de manière efficace et ciblée auprès de leurs filières, nous avons réalisé **une cartographie des enjeux de biodiversité au niveau amont**.

Le niveau de priorité de chaque enjeu a été défini sur la base de plusieurs critères :

- Le niveau d'impact de chaque enjeu sur la biodiversité, en se basant sur les études scientifiques existantes - pondération x2
- Le niveau de risque opérationnel
- Le niveau de risque réglementaire
- Le niveau de risque réputationnel

Les enjeux prioritaires que nous allons décrypter dans cette partie ont été regroupés en trois grandes familles : la protection des habitats, la fertilité des sols et la diversité génétique.

**A nouveau, rappelons que beaucoup de bonnes pratiques sont déjà existantes dans les systèmes conduits en agriculture biologique. Néanmoins, ne faisant pas l'objet d'obligations dans le règlement bio européen, c'est aux entreprises de s'assurer de la pérennité et du développement de ces bonnes pratiques au sein de leurs filières.**

## LA PROTECTION DES HABITATS



La simplification des paysages, c'est-à-dire la diminution de la diversité des habitats à l'échelle d'un territoire, impacte négativement la biodiversité et les services qu'elle rend. Ce phénomène est responsable de 30 % de la réduction de l'efficacité de la pollinisation et 50 % de celle de la régulation naturelle des ravageurs, problématiques pour les activités agricoles<sup>14</sup>.

### 1. LA PROTECTION ET LA DIVERSIFICATION DES HABITATS NATURELS

Les haies, les mares, les prairies naturelles etc. permettent de développer un habitat plus diversifié et favorisent ainsi des populations diverses en fournissant des aires d'alimentation, de repos ou de reproduction à différents organismes, notamment les pollinisateurs.

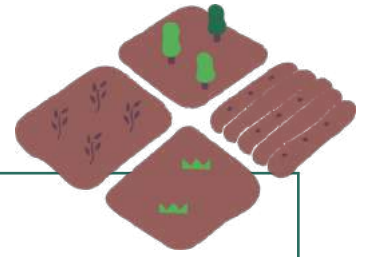
### 2. LA RÉDUCTION DE LA TAILLE DES PARCELLES

Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont des haies, des bosquets, des bandes fleuries, etc. qui forment des corridors de végétation au sein des paysages agricoles permettant aux espèces de se déplacer entre ces habitats et de se développer. La réduction de la taille des parcelles contribue à augmenter la longueur de ces corridors et favorise donc l'apparition de tels habitats.

### 3. LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION

Certains produits importés comme l'huile de palme, le soja et le cacao, sont souvent issus de systèmes de production induisant une déforestation massive. En plus de détruire des habitats, ces pratiques sont responsables du relargage d'une grande quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et réduisent les capacités de capture du carbone. Dans le cadre de la *Stratégie Nationale contre la Déforestation Importée (SNDI)*, les entreprises devront s'assurer que les produits qu'elles importent ne sont pas issus de la déforestation.

## LA FERTILITÉ DES SOLS



### 4. LA CONSERVATION DU SOL

Un travail du sol fréquent et profond déstructure ce milieu et représente la première pression sur la biodiversité des sols<sup>15</sup>. A l'inverse, le maintien d'une couverture du sol et l'introduction de prairies temporaires dans la rotation, préserve ses qualités : un sol vivant a moins besoin d'être travaillé et conserve mieux les nutriments.

### 5. LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES NATURELS

Le règlement bio européen interdit l'usage des pesticides chimiques les plus nuisibles à la biodiversité mais autorise l'usage de certaines substances actives pour lutter contre les ravageurs et les champignons. Contrairement aux pesticides chimiques, ces substances d'origine naturelle sont majoritairement non rémanentes mais certaines peuvent avoir des effets néfastes sur la biodiversité si elles sont utilisées à haute dose et de manière non-encadrée. L'enjeu est donc de réduire leur usage dans les filières bio.

C'est par exemple le cas du Spinosad et du Neemazal, deux substances utilisées pour lutter contre les pucerons et pouvant se révéler toxiques pour beaucoup d'espèces d'insectes comme les abeilles.

Le cuivre, souvent utilisé comme fongicide sous forme de bouillie bordelaise dans les vignes et les vergers, peut à haute dose se révéler toxique pour les organismes aquatiques. Une étude récente indique également que les seuils de nocivité en ce qui concerne la microfaune terrestre sont élevés (Karimi et al., 2021). De nombreux producteurs bio expérimentent dans leurs vignobles des combinaisons de pratiques pour réduire l'usage de cuivre et doivent être soutenus dans ces démarches.

Le soufre quant à lui, est oxydé en quelques jours, ce qui en fait un élément nutritif secondaire pour les plantes. En revanche, il peut avoir un impact sur la faune auxiliaire dans l'air comme le montrent des résultats de Sauphanor et al. (2009). Comme pour le cuivre, son usage doit donc être raisonné.

Il faut souligner que le règlement bio européen est en permanence revu et amendé pour soustraire des intrants jugés litigieux dans le cadre d'un processus permanent d'amélioration. De plus, contrairement à de nombreux pesticides, aucun produit utilisé en bio n'est classé CMR ou perturbateur endocrinien et n'est détecté dans les captages d'eau.



## DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

La sélection génétique réalisée par les entreprises semencières ces dernières décennies, pour obtenir des races et variétés plus productives et résistantes, a contribué à une simplification génétique des espèces qui menace aujourd'hui la résilience des écosystèmes.



### 6. ROTATION DES CULTURES ET DIVERSITÉ D'ASSOLEMENT

Certaines pratiques permettent de contrer les effets de la simplification des cultures. L'allongement des rotations en diversifiant les espèces cultivées à l'échelle d'une année, (en alternant cultures d'hiver et de printemps, les familles ou en introduisant les prairies temporaires) et la mise en place d'inter-rangs ou l'agroforesterie augmentent la diversité biologique à l'échelle de la parcelle. Cette diversité peut donc être spatiale autant que temporelle.

### 7. PROTECTION DES RACES ET DES VARIÉTÉS ANCIENNES CULTIVÉES

Les races et variétés anciennes sont souvent rustiques et adaptées aux conditions locales, elles représentent donc un atout pour l'adaptation de l'agriculture biologique au changement climatique.



## 2. TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION BIO :

### UN RÔLE DE PRESCRIPTEUR POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Bien que les étapes de production agricole concentrent la majorité des impacts en matière de biodiversité, **les enjeux liés aux activités de transformation et de distribution ne doivent pas être négligés** pour autant.

Les enjeux que nous allons décrypter dans cette partie ont été regroupés en trois grandes familles : les approvisionnements responsables et la diversification des recettes, la préservation des habitats sur les sites d'implantation, la sensibilisation des consommateurs.

Le niveau de priorité de chaque enjeu a été défini selon la méthodologie précédemment détaillée.



## A . LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES TRANSFORMATEURS DE PRODUITS BIO

# LES APPROVISIONNEMENTS RESPONSABLES ET LA DIVERSIFICATION DES RECETTES



### 1. ÉVALUATION DES FOURNISSEURS ET DES INGRÉDIENTS

Pour limiter la surconsommation de ressources et intégrer les enjeux de biodiversité, les services de conception de produits et de R&D des industries de transformation ont un rôle important concernant le choix des recettes et ingrédients utilisés (locaux, biologiques, certifiés, diversifiés...). Ces choix ont une influence déterminante sur la demande et donc sur la production, la surexploitation des espèces, sur la diversification des cultures. Il s'agit de :

- 1 • **Diversifier les variétés** ainsi que les espèces au sein des recettes afin de créer des débouchés mais aussi une demande pour celles-ci.
- 2 • **Adapter les spécifications qualités** aux variétés et races anciennes.
- 3 • **Identifier les matières premières à risque** et sélectionner des fournisseurs apportant des garanties sérieuses et contrôlées par un tiers sur ces matières.
- 4 • **Évaluer les fournisseurs** sur des critères de biodiversité dans le cadre d'une démarche de qualité en matière d'approvisionnement.

Ces quatre points supposent la mise en place de critères d'évaluation, d'audits ainsi que le recours potentiel à des labels sur lesquels appuyer la sélection.

### 2. SOUTIEN DES FILIÈRES

Les travaux de restauration des écosystèmes agricoles requièrent une véritable expertise agronomique et représentent un coût important pour les producteurs. Il est donc primordial que les entreprises soutiennent l'engagement de leur filière à travers des systèmes de primes, de financement direct de projets ou encore de mécénat de compétences.





## PRÉSERVATION DES HABITATS SUR LES SITES D'IMPLANTATION

### 3. LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les sites de transformation, de stockage ou de vente ont un fort impact sur la biodiversité. Ces zones souvent imperméabilisées, dégagées, éclairées ou bruyantes empêchent certaines espèces de se déplacer pour accéder à leurs lieux de reproduction, de nourrissage et de repos. C'est ce que l'on appelle la fragmentation des habitats. Il est crucial pour les entreprises de préserver les habitats naturels à proximité des sites par des pratiques de gestion comme l'éco-pâturage, la mise en place de prairies mellifères ou de vergers.



## SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS

### 4. LA SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS

Les consommateurs influencent la production agricole via l'expression de leurs attentes. Les transformateurs et distributeurs ont un rôle pédagogique à jouer en les informant sur les enjeux liés à la biodiversité.

Aujourd'hui, les attentes de certains consommateurs en termes de mode de production et d'offre de produits peuvent dépasser le cahier des charges bio. Il s'agit pour les entreprises bio de communiquer sur leurs engagements en faveur de la biodiversité à la hauteur des nouvelles attentes des consommateurs.

## QUELS LIENS AVEC LES AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

La réduction des consommations d'énergies et de ressources naturelles, des émissions de carbone ou encore des déchets, notamment le plastique, représentent également des enjeux environnementaux majeurs pour le secteur agroalimentaire bio. Néanmoins, le parti pris de ce guide est de se focaliser sur les enjeux ayant les impacts les plus directs et avérés sur la biodiversité.

Pour être crédible, la stratégie biodiversité des entreprises doit s'intégrer dans une démarche plus globale de développement durable et s'accompagner d'actions d'amélioration sur l'ensemble des enjeux environnementaux.



# LES INDICATEURS DE PROGRÈS POUR LES FILIÈRES ET ENTREPRISES BIO

**Afin de répondre aux enjeux précédemment identifiés, nous vous proposons 18 indicateurs de progrès pour vous aider à améliorer vos pratiques en matière de biodiversité.**

Ces indicateurs se situent à toutes les étapes de la chaîne de valeur. Ils concernent, d'une part, les étapes de production des produits biologiques sur lesquels se concentre la majorité des impacts en matière de biodiversité et, d'autre part, les étapes de transformation et de distribution de ces produits.

Ces indicateurs s'adressent à toutes les entreprises bio souhaitant faire progresser leurs pratiques en matière de biodiversité. Ils ont été sélectionnés de manière à adresser les enjeux prioritaires pour le secteur de la bio. Nous invitons chaque entreprise à s'en saisir et à approfondir ce travail en identifiant les enjeux de biodiversité prioritaires en fonction de sa propre activité.

A ce jour, les indicateurs proposés sont adaptés à l'agriculture européenne mais pas forcément aux agricultures des pays tropicaux et donc des produits exotiques. Un complément sera proposé en 2021.

## LES INDICATEURS DE PROGRÈS POUR L'AMONT AGRICOLE BIO : LES FILIÈRES

## EFFICACITÉ SUR LA BIODIVERSITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS  
Tous les systèmes

## INDICATEUR 1 – ACCROITRE LE % D'INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES SUR LA SAU

**Définition :** Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont des milieux semi-naturels qui ne reçoivent ni engrais, ni pesticides. Les IAE peuvent être regroupées en 5 types : arborée (haies, lisières de bois, bosquets, pré-verger, arbres épars), semées (jachères et bandes fleuries, bandes enherbées), prairiales (prairies permanentes extensives, prairies humides, pelouses sèches, parcours), humides (mares, étangs, fossés), lithiques (murets de pierre, terrasses, clapier).

**Intérêt :** La présence et la diversité des infrastructures agroécologiques sont prouvées comme étant des éléments déterminant de la biodiversité. Les IAE recréent des habitats pour les espèces

sauvages au sein de l'espace agricole : il y a donc plus de pollinisateurs et d'insectes et la diversité des plantes et des oiseaux augmente.

**Mode d'évaluation :** Les IAE doivent être mesurées en surface (ha) et rapportées à la SAU de l'exploitation (%). Toutes les IAE sont facilement cartographiées et leurs surfaces mesurées automatiquement par les systèmes d'informations géographique (SIG).

**OBJECTIF 2023 : 7 % de la SAU dédiée au IAE**

**OBJECTIF 2030 : 10 % de la SAU dédiée au IAE**



### EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS  
Tous les systèmes

## INDICATEUR 2 – DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES PRÉSENTES SUR LA SAU

**Intérêt :** Au-delà de leur présence, la diversité des infrastructures agroécologiques est très importante pour assurer un haut niveau de biodiversité. Chaque type d'IAE répond aux besoins spécifiques de certaines espèces. Les multiplier permet donc d'accroître le nombre d'espèces végétales et animales présentes sur une ferme.

**Mode d'évaluation :** Les types d'IAE doivent représenter chacun au moins 2 % de la SAU, calculé sur la base de la déclaration PAC et la cartographie des IAE.

**OBJECTIF 2023 : 2 types d'IAE sont présents sur la SAU**

**OBJECTIF 2030 : 3 types d'IAE sont présents sur la SAU**

## INDICATEUR 3 – GARANTIR UNE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES

**Intérêt :** Une bonne gestion des IAE permet d'améliorer leur potentiel d'accueil de biodiversité. Les bonnes pratiques de gestion dépendent du type d'IAE. Des cahiers des charges et des labels existent déjà pour certaines IAE comme les mares, les étangs, les haies et les prés vergers.

**Mode d'évaluation :** L'exploitation doit présenter une adhésion à une MAEC ou à un label de gestion des IAE par exemple la MAEC « prairies humides » ou le Label Haie (le plus abouti à ce jour).

**OBJECTIF 2030 : 1 MAEC ou 1 label de gestion des IAE est souscrit par chaque exploitation**

### EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS  
Tous les systèmes



## INDICATEUR 4 – RÉDUIRE LA TAILLE MOYENNE DES PARCELLES

**Définition :** Une parcelle est définie comme une unité spatiale utilisée par une culture. Une grande parcelle mais cultivée avec deux espèces différentes compte pour deux parcelles.

**Intérêt :** Maintenir des parcelles de petites tailles augmente la longueur des bordures de champs et permet de maintenir des habitats indispensables à la biodiversité et ainsi de nombreux services écosystémiques associés (ex : la pollinisation).

**Mode d'évaluation :** La taille des parcelles est mesurée en ha. La déclaration PAC, appuyée par le registre parcellaire graphique (RPG) servira de référence et de moyen de mesure.

**OBJECTIF 2023 :** La taille moyenne des parcelles est de 6 ha

**OBJECTIF 2030 :** La taille moyenne des parcelles est de 4 ha

EFFICACITÉ



DIFFICULTÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Tous les systèmes



## INDICATEUR 5 – AUGMENTER LA DIVERSITÉ D'ASSOLEMENT

**Définition :** L'assolement désigne la diversité des types de cultures présentes sur la SAU d'une exploitation à l'échelle d'une année. Cette diversité est prise en compte de manière spatiale mais aussi temporelle en introduisant des systèmes de rotations entre des plantes d'espèces ou de familles culturales complémentaires. L'assolement prend en compte l'ensemble des cultures y compris les vignes, vergers et prairies permanentes.

**Intérêt :** La diversification de l'assolement agit directement sur la diversité biologique. De plus l'introduction d'une diversité temporelle (les rotations) permet de limiter le développement des adventices, des ravageurs et des pathogènes par la rupture des cycles de vie de ces derniers. Cette diversité d'assolement permet également d'optimiser la fourniture d'azote via les espèces captatrices que sont les légumineuses.

**Mode d'évaluation :** Il existe deux options de calcul sur la base de la déclaration PAC annuelle :

- Le nombre de cultures dépassant 10% minimum de la SAU. (Les mélanges comptent pour autant d'espèces présentes dans le mélange. Les différents types comptent pour une seule espèce).
- L'indicateur de diversité d'assolement noté sur 10 selon la méthodologie proposée par la base de données DIALECTE.

**OBJECTIF 2023 :** 4 cultures dépassent 10% de la SAU OU l'indicateur d'assolement est supérieur ou égal à 5

**OBJECTIF 2030 :** 6 cultures dépassent 10% de la SAU OU l'indicateur d'assolement est supérieur ou égal à 6

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Polyculture-élevage et grandes cultures

## INDICATEUR 6 – ETENDRE LA TAILLE DES BORDURES DE CHAMPS

**Définition :** Une bordure de champs est une surface cultivée d'une largeur de 5 mètres minimum, gérée de manière extensive, c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'un désherbage mécanique, ni d'une fertilisation organique.

**Intérêt :** Les bordures de champ sont des refuges pour la biodiversité des plaines agricoles, elles permettent à beaucoup d'espèces de nicher et de se nourrir. Elles assurent également la « connectivité » des paysages, c'est-à-dire qu'elles facilitent le déplacement de nombreuses espèces au sein du territoire.

**Mode d'évaluation :** Le calcul se base sur la longueur des périmètres des parcelles cultivées où l'agriculteur s'est engagé à laisser une bande extensive.

**OBJECTIF 2023 :** Sur les parcelles, 50 m de bordures sont gérées de manière extensive

**OBJECTIF 2030 :** Sur les parcelles, 100 m de bordures sont gérées de manière extensive

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Tous les systèmes





## INDICATEUR 7 – AUGMENTER LE % DES SOLS COUVERTS EN HIVER

**Définition :** Un sol est couvert en hiver (du 1er décembre au 1er mars) lorsqu'il est occupé par une prairie, une culture d'hiver ou une interculture longue

**Intérêt :** La couverture du sol protège les sols contre l'érosion et facilite l'infiltration de l'eau, elle maintient les sols vivants : la couverture végétale va lui apporter de la matière organique et va limiter son appauvrissement en azote, deux facteurs essentiels à sa fertilité.

**Mode d'évaluation :** Le calcul se fait sur la base de la déclaration PAC en prenant en compte le % de la SAU couverte en hiver. Cette couverture est assurée par la surface fourragère, les cultures d'hiver (ex : blé, colza, orge) et les intercultures longues (ex: féveroles).

**OBJECTIF 2023 :** 75 % de la SAU est couverte en hiver

**OBJECTIF 2030 :** 100 % de la SAU est couverte en hiver

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Tous les systèmes

## INDICATEUR 8 – AUGMENTER LE % DE PRAIRIES NATURELLE DE LA SFP

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Système d'élevage et ruminants

**Définition :** Une prairie naturelle est une prairie permanente, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été labourée depuis plus de 5 ans, sur laquelle poussent diverses plantes de façon spontanée.

**Intérêt :** Les prairies naturelles représentent de véritables réservoirs de biodiversité abritant une flore et une faune diversifiée, dont la richesse augmente avec l'extensivité de leur gestion.

**Mode d'évaluation :** La part de prairies permanentes classées « Prairies permanentes herbacées (PPH) » dans la déclaration PAC est mesurée en % de la SFP (Surface Fourragère Principale).

**OBJECTIF 2023 :** 15 % de la SFP est conduite en prairies naturelles

**OBJECTIF 2030 :** 30 % de la SFP est conduite en prairies naturelles

## INDICATEUR 9 – AUGMENTER LE % DE PRAIRIES NATURELLES GÉRÉES DE MANIÈRE EXTENSIVE

**Définition :** La richesse des prairies permanentes augmente avec l'extensivité de leur gestion c'est-à-dire en réduisant les fauches et l'engrais organique qu'elles reçoivent, autre que le pâturage.

**Intérêt :** Ce type de gestion permet de maintenir une flore et une faune très diversifiées qui ne peuvent pas se développer lorsque la pression humaine est trop forte, notamment les insectes pollinisateurs.

**Mode d'évaluation :** Le calcul prend en compte la part de prairies permanentes classées « Prairies permanentes herbacées (PPH) » dans la déclaration PAC ne recevant pas d'engrais organique.

**OBJECTIF 2023 :** 10% des prairies naturelles ne reçoivent pas d'apport organique autre que le pâturage

**OBJECTIF 2030 :** 20% des prairies naturelles ne reçoivent pas d'apport organique autre que le pâturage

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Système d'élevage et ruminants



## INDICATEUR 10 – AUGMENTER LE NOMBRE DE RACES MENACÉES ET DES VARIÉTÉS ANCIENNES PRÉSENTES

**Définition :** Les races menacées sont des races à faibles effectifs qui font l'objet de programmes et de mesures de sauvegarde adaptées. Les variétés végétales anciennes font aussi l'objet de programmes de conservation.

**Intérêt :** Il s'agit d'un élément particulier de la biodiversité, à son échelon génétique, et d'un atout pour s'adapter au changement climatique. En effet, ces variétés et races sont souvent rustiques : elles résistent mieux aux conditions climatiques extrêmes et aux ravageurs.

**Mode de calcul :** Le calcul se réalise sur la base d'une liste fermée de races menacées ou variétés anciennes comme celle proposée en annexe de la certification HVE.

**OBJECTIF 2023 :** 1 race / variété ancienne est élevée ou cultivée

**OBJECTIF 2030 :** 2 races / variétés anciennes sont élevées ou cultivées

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



SYSTÈMES CONCERNÉS

Tous les systèmes



LES INDICATEURS DE PROGRÈS  
POUR LA TRANSFORMATION  
ET LA DISTRIBUTION BIO :  
LES ENTREPRISES

## INDICATEUR 1 – FORMER LES ÉQUIPES ACHATS ET FILIÈRES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

**Définition :** Une formation biodiversité doit permettre aux acheteurs (1) d'identifier et de comprendre les enjeux biodiversité propres à leurs filières et les axes d'amélioration ; (2) d'acquérir une méthodologie permettant d'analyser les risques biodiversité de leurs filières et de définir des plans de progrès. Ces formations peuvent être dispensées par un organisme ou un salarié expert sur les sujets de biodiversité agricole.

La typologie de salariés concernés peut varier selon l'activité de l'entreprise : acheteurs, responsables filières, conseillers techniques...

**Intérêt :** La compréhension des enjeux est le point de départ d'une stratégie biodiversité afin d'être en mesure de saisir les risques et opportunités des filières et de les accompagner dans une démarche de progrès.

**Mode d'évaluation :** Le calcul porte sur la part des équipes achats formées aux enjeux de biodiversité sur présentation d'attestation de formations.

**OBJECTIF 2023 :** Former 100 % des équipes achats aux enjeux de la biodiversité

## INDICATEUR 2 – IDENTIFIER ET ÉVALUER LES FILIÈRES À RISQUES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

**Définition :** il est demandé à l'entreprise d'identifier, parmi ses matières premières, celles pour lesquelles il existe un risque élevé de dégradation de la biodiversité, puis d'évaluer les filières d'approvisionnement concernées afin de quantifier ce niveau de risque, et de s'engager dans une démarche d'amélioration (par la diminution du risque).

*Les méthodes et outils pouvant vous aider dans cette démarche sont détaillés en partie 4 de ce guide.*

**Intérêt :** L'identification des matières premières à risques et l'évaluation des filières sont deux étapes essentielles pour permettre aux entreprises de mieux comprendre leurs enjeux et de prioriser leurs actions.

**Mode d'évaluation :** Le calcul se fait sur la base de l'examen d'évaluations menées par l'entreprise sur ses filières d'approvisionnement. Ces évaluations doivent être conduites différemment selon qu'il s'agisse de filières intégrées ou directes producteurs ou de filières longues. En effet, les filières directes producteurs peuvent faire l'objet de diagnostics terrain (ex : diagnostic action biodiversité ; CAP2ER ; diagnostic LPO ; Biodiscors...), tandis que les filières longues nécessitent d'être évaluées par le biais d'outils plus globaux (ex : questionnaires fournisseurs, Global Biodiversity Score).

**OBJECTIF 2023 :** 50% des filières d'approvisionnement identifiées comme à risques sont évaluées sur des critères biodiversité

**OBJECTIF 2030 :** 100% des filières d'approvisionnement identifiées comme à risques sont évaluées sur des critères biodiversité

### EXEMPLE :

L'entreprise **Ecotone** a déployé en 2020 un programme de e-learning RSE destiné à l'ensemble de ses salariés pour développer leurs connaissances et leur engagement. La biodiversité fait l'objet d'un module spécifique, animé par le responsable filière, décryptant les enjeux autour de la perte de biodiversité et les engagements d'Ecotone pour la faire grandir.

### EXEMPLE :

L'entreprise **Adatris** développe un indice appelé le Biodiscors, qui mesure le taux d'imbrication des espèces entre elles sur les exploitations. Chaque producteur est ainsi évalué puis soumis à un système de bonus / malus en fonction des résultats obtenus. Plusieurs actions sont encouragées pour améliorer le score, comme l'introduction de nouvelles cultures ou espèces sur les exploitations.

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE

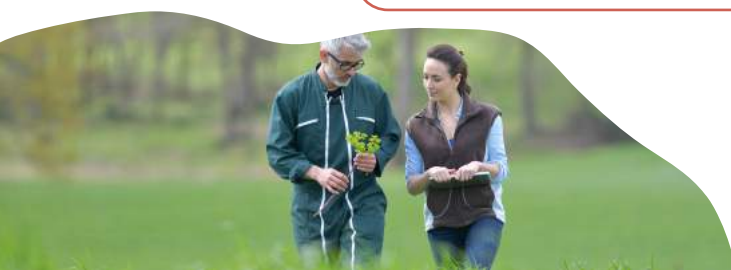


COÛT DE MISE EN ŒUVRE



ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types



## INDICATEUR 3 – INTÉGRER DES CRITÈRES BIODIVERSITÉ DANS LES CAHIERS DES CHARGES MATIÈRES PREMIÈRES

**Définition :** Il est demandé à l'entreprise d'ajouter des critères de biodiversité dans ses cahiers des charges matières premières afin de prévenir les risques préalablement identifiés.

Le SYNABIO vous recommande de notamment vous appuyer sur les 10 indicateurs de progrès prioritaires identifiés pour les filières bio : nombre d'IAE, diversité des IAE, gestion des IAE, taille des parcelles, rotation des cultures, couverture des sols, part des prairies naturelles, gestion des prairies naturelles, bordures de champs, conservation des races et variétés menacées.

**Intérêt :** En tant que commanditaires, les entreprises bio ont un rôle clef à jouer pour accompagner la progression des pratiques au sein de leurs filières d'approvisionnement.

**Mode d'évaluation :** Le calcul porte sur la part des cahiers des charges matières premières intégrant à minima 1 critère biodiversité.

**OBJECTIF 2023 :** 30 % des cahiers des charges matières premières intègrent au moins un critère biodiversité

**OBJECTIF 2030 :** 100 % des cahiers des charges matières premières intègrent au moins un critère biodiversité

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types

## INDICATEUR 4 – ACCOMPAGNER DES PROJETS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DE SES FILIÈRES

**Définition :** Il s'agit pour l'entreprise d'accompagner une amélioration des pratiques au sein de ses filières d'approvisionnement. Cet accompagnement concerne en priorité les filières intégrées ou courtes, présentant des risques significatifs en matière de biodiversité. Ce soutien peut être :

- Un soutien financier de projets en partenariat ou non avec des associations
- Une allocation de ressources humaines (ex: conseiller technique).

**Intérêt :** L'accompagnement des filières représente le principal levier d'action des entreprises bio, car les impacts d'un produit en matière de biodiversité se concentrent principalement au niveau des étapes de production agricole.

**Mode d'évaluation :** Le calcul doit se faire sur présentation des plans d'actions mis en œuvre auprès des filières ou de conventions de partenariat signés avec des associations.

**OBJECTIF 2023 :** 30 % des filières sont accompagnées par l'entreprise en matière de conservation ou de restauration de la biodiversité

**OBJECTIF 2030 :** 80 % de filières sont accompagnées par l'entreprise en matière de conservation ou restauration de la biodiversité

### EXEMPLE :

**Biolait** en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a mis en place des rencontres entre producteurs locaux, naturalistes et consommateurs sur les fermes permettant de réaliser un diagnostic biodiversité et d'identifier des axes d'amélioration concrets pour chaque éleveur.



#### EFFICACITÉ



#### FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



#### COÛT DE MISE EN ŒUVRE

Variable

#### ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types

## INDICATEUR 5 – SOUTENIR DES PROJETS ASSOCIATIFS OU DE RECHERCHE LIÉS À LA CONSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

**Définition :** Les entreprises sont invitées à contribuer au soutien de projet associatifs ou de recherche en lien avec la préservation de la biodiversité, via un soutien financier direct, du mécénat, un soutien en moyens humains direct ou via du mécénat de compétences.

**Intérêt :** Les projets de recherche et les actions menées par les associations sont essentiels pour faire progresser les connaissances et les pratiques en matière de biodiversité.

**Mode de contrôle:** Le calcul doit se faire sur présentation de conventions de partenariat signées avec des associations ou attestations de dons / mécénat etc.

**OBJECTIF 2023 :** 1 projet lié à la préservation de la biodiversité est soutenu chaque année par l'entreprise

**OBJECTIF 2030 :** 3 projets liés à la préservation de la biodiversité sont soutenus chaque année par l'entreprise

### EXEMPLE :

**Léa Nature**, à travers 18 de ses marques membres du programme 1 % For The Planet, a soutenu 66 projets de préservation de la biodiversité en 2020. Depuis 2011, elles ont contribué à la plantation d'1,5 million d'arbres via 68 projets d'associations.

## INDICATEUR 6 – AUGMENTER LES INGRÉDIENTS ISSUS DE « CULTURES MINEURES » OU DE « VARIÉTÉS ANCIENNES ET RACES MENACÉES » DANS LE VOLUME TOTAL D'INGRÉDIENTS

**Définition :** Les cultures qualifiées de « mineures » sont les cultures représentant moins de 150 000 ha de la SAU française. Les principales cultures « mineures » en France sont : l'avoine, le seigle, le riz, le lin, le petit épeautre, le grand épeautre, le millet, le sarrasin, le chanvre, la cameline, les légumineuses mais aussi châtaigne, amande, olive... Les « variétés anciennes et races menacées » sont des espèces à faibles effectif faisant l'objet de programme de conservation. Une liste fermée est disponible en annexe de la certification HVE.

Il s'agit pour l'entreprise d'intégrer ces ingrédients aux recettes.

**Intérêt :** Aujourd'hui, 75 % de l'alimentation de l'humanité provient de seulement 12 plantes et 5 espèces, il est important de réaugmenter cette diversité pour garantir la résilience des agrosystèmes. En tant que transformateurs ou distributeurs de produits bio, les entreprises ont la possibilité d'agir directement sur la diversité des ingrédients utilisées dans leurs recettes et donc, indirectement, sur la diversité des espèces cultivées.

**Mode de contrôle :** Le calcul doit se faire sur présentation des factures et des éléments de traçabilité fournis par l'entreprise et sous-entend la mise en place d'un système de traçabilité des matières premières.

**OBJECTIF 2023 :** -10 % d'ingrédients issus de « cultures mineures » sont intégrés dans le volume total d'ingrédients

OU - 5% d'ingrédients issus de « variétés anciennes ou de races menacées » sont intégrés dans le volume total d'ingrédients

**OBJECTIF 2030 :** -20 % d'ingrédients issus de « cultures mineures » sont intégrés dans le volume total d'ingrédients

OU -10% d'ingrédients issus de « variétés anciennes ou de races menacées » sont intégrés dans le volume total d'ingrédients

### EXEMPLE :

L'entreprise **Ecotone** a sélectionné des variétés anciennes d'amandes pour ses boissons végétales Bonneterre les rendant plus résilientes au changement climatique et moins gourmandes en eau.

#### EFFICACITÉ



#### FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



#### COÛT DE MISE EN ŒUVRE



#### ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types





## INDICATEUR 7 – PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS SUR CHAQUE SITE DE L'ENTREPRISE

**Définition :** Il s'agit pour les entreprises de préserver et de restaurer la biodiversité sur leurs sites (siège social / site de production / magasins...) en améliorant leurs pratiques de gestion. 2 grands types d'actions sont conseillés :

1. Réduire les pressions sur la biodiversité (tonte différenciée; éco-pâturage; remplacement des éclairages par des flux lumineux vers le bas, diminution des éclairages entre 23h et 6h, suppression des pesticides et des engrais de synthèse)
2. Créer des habitats propices à la biodiversité en lien avec le contexte écologique local (prairies permanentes, mares, bandes mellifères, haies, ruches, refuge à insectes, nichoirs, plantations d'arbres).

**Intérêt :** La préservation des espaces naturels à proximité des sites d'implantation est une opportunité pour les entreprises bio de se montrer exemplaire et d'impulser la transition écologique des zones industrielles. Cela représente également un véritable levier de sensibilisation des salariés et des parties prenantes locales.

**Mode de contrôle :** Le calcul doit se faire sur présentation des factures liées à l'aménagement et/ou prestations montrant la mise en œuvre de 3 actions dans la liste ci-dessus.

**OBJECTIF 2023 :** 50 % des sites mettent en place des actions de préservation de la biodiversité parmi la liste ci-dessus

**OBJECTIF 2030 :** 100 % des sites mettent en place des actions de préservation de la biodiversité parmi la liste ci-dessus

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE



ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types

### EXEMPLE :

L'entreprise **Nutrition et Santé** a engagé en 2015 une opération de plantation de haies constituées d'essences locales sur son principal site de production pour offrir des abris et nourriture aux oiseaux et insectes et déploie depuis des bonnes pratiques sur l'ensemble de ses sites.

## INDICATEUR 8 – LABELLISER LES SITES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

**Définition :** La gestion des écosystème sur les sites d'implantation peut être labellisée. Par exemple, Refuge LPO, Biodiversity ou Ecojardin sont des cahiers des charges garantissant des pratiques favorables à la biodiversité locale.

**Mode de contrôle :** Le calcul doit se faire sur présentation des attestations de labellisation parmi la liste proposée ci-dessus.

**OBJECTIF 2023 :** 50 % des sites de l'entreprise sont labellisés

**OBJECTIF 2030 :** 100 % des sites de l'entreprise sont labellisés

### EXEMPLE :

**Triballat Noyal** a labellisé son site de production principal « Refuge LPO » en 2016 et depuis conduit chaque année un plan d'amélioration de ses pratiques.

EFFICACITÉ



FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE



COÛT DE MISE EN ŒUVRE  
Variable

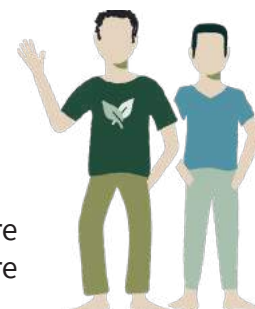
ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous types





# IV. METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE VOTRE ENTREPRISE



Dans cette troisième partie, vous découvrirez les principales étapes à suivre et les outils disponibles pour construire votre stratégie biodiversité et mettre en œuvre les objectifs de progrès que nous vous proposons.

## 1/ AFFINER LE DIAGNOSTIC DE VOS ENJEUX PRIORITAIRES

L'identification des enjeux prioritaires pour le secteur bio a déjà été réalisée par le SYNABIO et vous a été présentée en première partie de ce guide. Cependant, il est recommandé à chaque entreprise d'affiner ce travail en fonction de ses propres activités et de sa chaîne de valeur.

Le **guide pour l'action « Entreprises Engagées pour la nature »** publié par l'Office Français de la Biodiversité ainsi que la norme AFNOR NF X32001 « Démarche biodiversité des organisations - Exigences et lignes directrices » proposent une méthodologie similaire pour réaliser votre propre analyse des dépendances et des impacts vis-à-vis de la biodiversité et définir vos enjeux prioritaires.

Cette méthodologie est basée sur **3 étapes** :

- **Cartographier les dépendances de vos activités à la biodiversité** en vous basant sur la liste des vingt-trois services écosystémiques définis par l'IPBES<sup>17</sup>.

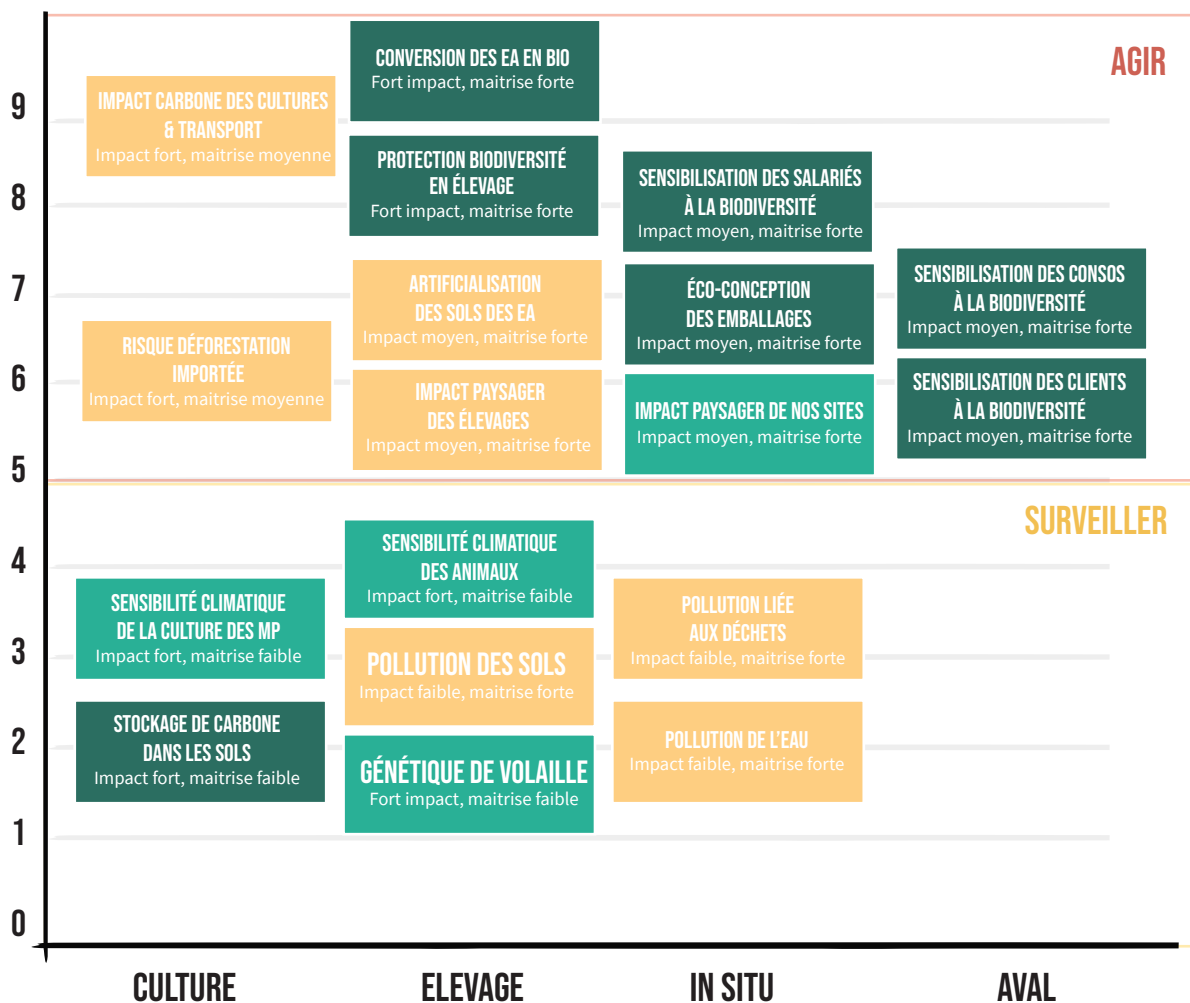
- **Identifier vos impacts sur la biodiversité**, c'est-à-dire la contribution de l'ensemble de votre chaîne de valeur - approvisionnement, transformation, distribution, fin de vie - aux cinq facteurs d'érosion définis par l'IPBES<sup>18</sup> (la destruction et la fragmentation des milieux naturels ; la surexploitation des ressources ; les pollutions de l'eau, des sols et de l'air ; le changement climatique ; l'introduction d'espèces exotiques envahissantes).

*Pour la partie approvisionnement, nous vous recommandons de réaliser cette analyse sur l'ensemble de vos catégories de matières premières, afin d'identifier les plus impactantes sur la biodiversité.*

- **Définir vos enjeux prioritaires** en évaluant, pour chaque impact, votre niveau de risque ou d'opportunité (opérationnel, commercial, réglementaire, juridique, financier, ou réputationnel) et votre niveau de maîtrise, ainsi que l'état de la biodiversité (spécificités locales, tendance d'évolution du service écosystémique considéré, niveau de pression dû à des facteurs extérieurs...).

*Pour la partie approvisionnement, cette étape va vous permettre d'identifier les catégories de matière prioritaires sur lesquelles travailler.*

Voici un exemple de cartographie des enjeux biodiversité réalisé par l'entreprise Bodin Bio en se basant sur le guide méthodologique proposé par l'OFB.



LÉGENDE :	MAITRISE IMPACT	FAIBLE MOYEN FORT		
		FAIBLE	MOYEN	FORT
IMPACTS	FAIBLE		2 SURVEILLER	3 SURVEILLER
RISQUES	MOYEN	2 SURVEILLER	4 SURVEILLER	6 AGIR
CONTRIBUTIONS / OPPORTUNITÉS	FORT	4 SURVEILLER	6 AGIR	9 AGIR

## 2 / ÉVALUER ET FAIRE PROGRESSER VOS FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT

La majorité des impacts des entreprises agroalimentaires bio se situant au niveau de la production agricole, il est prioritaire de travailler sur la réduction des risques liés à vos approvisionnements.

L'étape précédente doit vous avoir permis d'identifier les matières premières prioritaires sur lesquelles travailler. L'enjeu est désormais d'évaluer ces filières et de construire des plans de progrès.

L'évaluation et l'accompagnement de vos filières doit se faire de manière différente en fonction de votre niveau de proximité avec les producteurs - selon s'il s'agit de filières intégrées ou courtes ou bien d'achats réalisés via des intermédiaires (grossiste, trader, transformateur).

• **Pour les filières intégrées ou courtes** - votre travail consiste à réaliser des diagnostics permettant d'évaluer directement les pratiques des producteurs, ou d'un échantillon représentatif de la filière, mais aussi de construire et de piloter des plans d'amélioration.

Ces évaluations peuvent-être directement construites par l'entreprise, en se basant sur la liste des indicateurs proposés, ou bien en s'appuyant sur des outils de diagnostics déjà existants sur le marché.

## VOICI LES TROIS OUTILS D'ÉVALUATION DES FILIÈRES LES PLUS COHÉRENTS AVEC LES INDICATEURS QUE NOUS AVONS DÉVELOPPÉS :

### LE DIAGNOSTIC-ACTION BIODIVERSITÉ PAR SOLAGRO



#### OBJECTIF

Accompagner les responsables filières des entreprises agroalimentaires pour mieux évaluer la préservation et l'amélioration de l'intégration de la biodiversité au niveau des exploitations, en les guidant vers davantage de biodiversité.

#### FONCTIONNEMENT

Sur la base d'un questionnaire, génère automatiquement des recommandations  
Inclut un tableau de bord des indicateurs.

#### INTÉRÊT

Permet de rendre compte précisément des pratiques sur la ferme

Outil gratuit

#### LIMITES

Comprend une centaine de questions

Autoévaluation qualitative

#### TYPE DE RÉSULTAT

Système type "feux tricolores"

### BIODISCORE

#### OBJECTIF

Évaluer les pratiques des agriculteurs en matière de biodiversité et proposer, à termes, un label adressé aux consommateurs pour valoriser la démarche des agriculteurs.

#### FONCTIONNEMENT

Le Biodiscore calcul un indice qui permet d'évaluer de manière simple "l'effet mosaïque" sur une exploitation, c'est-à-dire, l'imbrication des différentes espèces via 4 paramètres.

#### INTÉRÊT

L'outil de calcul du Biodiscore est gratuit et très simple d'utilisation

#### LIMITES

Démarche en cours de développement pour rendre l'outil adaptable à différents types de culture / élevage

#### TYPE DE RÉSULTAT

Performance biodiversité en biodiscore/ha

# BIOTEX

Par l'Institut de l'élevage

## OBJECTIF

Évaluer l'état de la biodiversité ordinaire à l'échelle du territoire, de l'exploitation et de la parcelle pour déterminer la contribution des pratiques agricoles à son maintien.

## FONCTIONNEMENT

La méthode évalue la biodiversité via 13 indicateurs répartis en 5 modules : utilisation des terres agricoles, organisation spatiale des IAE du paysage agricole, gestion des IAE, gestion des cultures, gestion des prairies permanentes.

## INTÉRÊT

La méthode est réalisable en deux demi-journées  
Elle est simple et a été coconstruite avec des agriculteurs

## LIMITES

Méthode destinée aux exploitations d'élevage

## TYPE DE RÉSULTAT

Evaluation multicritère

• **Pour les achats de matières premières réalisés via des intermédiaires** (grossiste, trader, transformateur) - faute de pouvoir mener des diagnostics directement auprès des producteurs, votre travail consiste à réaliser des estimations d'impacts en s'appuyant sur des bases de données existantes. Une fois ces impacts identifiés, l'objectif sera d'intégrer des questions relatives à la biodiversité dans vos questionnaires fournisseurs, audits terrains et cahiers des charges afin de vous prémunir de ces risques.

### **Quels outils pour vous aider ?**

*Le sujet de l'étude de l'impact sur la biodiversité des produits alimentaires est aujourd'hui bien identifié et fait l'objet de différents travaux. Ces différentes initiatives sont en cours de développement et de test, et permettront sans aucun doute des avancées significatives en termes d'indicateurs de biodiversité dans les années à venir. Cependant, aujourd'hui ces approches ne sont pas assez matures pour un déploiement opérationnel à large échelle (besoins d'ajustements selon les filières/zones de production, consolidation de données par défaut, publication, débat et validation académique encore nécessaires). Ainsi malgré un intérêt croissant pour le sujet, il n'existe aujourd'hui pas de consensus scientifique sur un indicateur de l'impact sur la biodiversité des produits alimentaires.*



## QUELQUES EXEMPLES D'OUTILS D'ANALYSE D'IMPACTS :

### GBS - GLOBAL BIODIVERSITY SCORE

Quantifier les impacts de son activité



#### OBJECTIF ET USAGES

Mesurer l'impact de ses activités et de ses investissements sur la biodiversité tout au long de sa chaîne de valeur.

Utiliser le GBS pour réaliser un diagnostic des risques au niveau macroscopique : soit pour des filières sur lesquelles vous avez peu d'informations directes, soit pour prioriser les diagnostics terrains.

#### FONCTIONNEMENT

Modèle hybride basé sur des outils ACV, des outils interne et des bases de données écologiques permet de traduire le fonctionnement de l'entreprise en pression sur la biodiversité.

#### INTÉRÊT

Évaluation quantitative des impacts au cours du temps. adaptation de l'outil aux données disponibles

#### LIMITES

- | Outil nécessitant une collecte de données importante et une interprétation du résultat. Payant
- | (recours à une expertise externe)

#### TYPE DE RÉSULTAT

empreinte globale en MSA.km<sup>2</sup> (équivalence de destruction de biodiversité)

### PBF - PRODUCT BIODIVERSITY FOOTPRINT

Comparer les impacts sur la biodiversité de vos produits (outil d'écoconception)



#### OBJECTIF ET USAGES

Évaluer et améliorer l'empreinte biodiversité des produits. Il vise à fournir aux entreprises des éléments quantitatifs et qualitatifs leur permettant de concevoir des produits plus respectueux de la biodiversité.

#### FONCTIONNEMENT

Ce modèle hybride est basé sur des outils d'ACV spatialisés et des modules internes spécifiques à la biodiversité.

#### INTÉRÊT

Prise en compte de tous les facteurs. Bonne prise en compte des process utilisés.

#### LIMITES

- | Outil payant et nécessitant le recours à une expertise externe.
- |

#### TYPE DE RÉSULTAT

Variation de l'empreinte biodiversité de l'outil (diagramme radar).

## ACV // PDF

Quantifier les impacts de son activité

### OBJECTIF ET USAGES

Les outils d'Analyse de Cycle de vie peuvent être utilisés pour quantifier les impacts des approvisionnements sur la biodiversité.

### FONCTIONNEMENT

Une partie des résultats de l'ACV sont donnés dans une unité de mesure illustrant la perte de biodiversité. Il s'agit de la Potentially Disappeared Fraction of species (PDF), ces résultats sont représentatifs des impacts d'un produit sur la biodiversité.

#### I LIMITES

- I Les outils d'ACV ne sont pas les plus adaptés : ils ne prennent pas en compte
- I tous les aspects de la biodiversité et toutes les pressions qui s'exercent sur cette
- I dernière
- I Veillez à utiliser des modèles spatialisés comme Impact World + afin d'obtenir
- I des résultats plus précis.

---

### TYPE DE RÉSULTAT

Empreinte globale en PDF.m<sup>2</sup>.an (équivalence de destruction de biodiversité)

## 3 / CONSTRUIRE ET PILOTER UN PLAN D' ACTIONS PERTINENT

Une fois que votre diagnostic est réalisé, vous pouvez agir sur vos principaux enjeux. En fonction de votre niveau de maturité, de votre ambition et des moyens dont vous disposez, vous pouvez vous fixer des objectifs et décrire comment les atteindre : il s'agit de construire puis de piloter votre plan d'actions !

Pour chacun de vos enjeux prioritaires, vous pouvez procéder de la manière suivante :

### 1. DÉFINIR VOTRE NIVEAU D'AMBITION

Il s'agit de définir la portée de votre stratégie : doit-elle vous permettre de rester au niveau de vos concurrents ou au contraire de devenir leader de la préservation de la biodiversité ?

### 2. DÉFINIR VOS OBJECTIFS

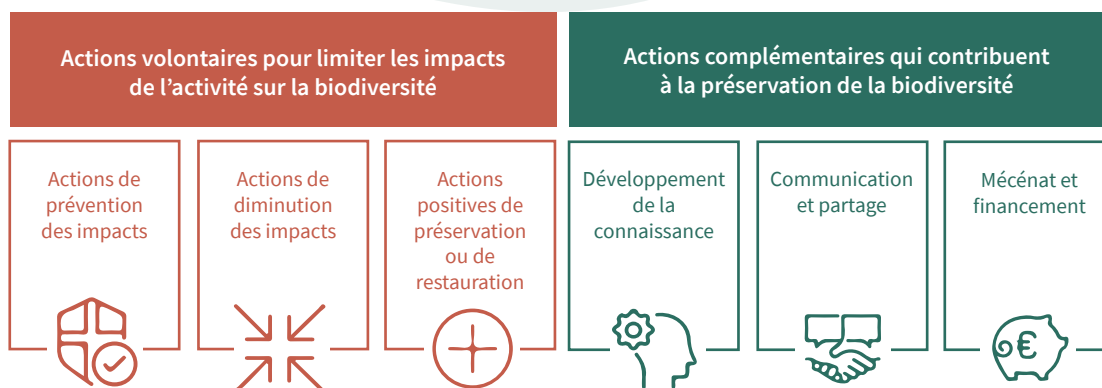
La définition des objectifs doit se faire en cohérence avec l'importance des enjeux et votre ambition. Ces objectifs doivent comprendre une cible chiffrée et une échéance. Pour vous aider dans ce travail, les objectifs proposés par le SYNABIO sont des jalons très utiles !



### 3. DÉFINIR VOS ACTIONS EN LIEN AVEC VOS OBJECTIFS

Une fois vos objectifs fixés vous pouvez décrire les actions à mettre en œuvre. Ces actions doivent tracer un chemin, opérationnel, vers l'atteinte des objectifs.

Vous pouvez vous appuyer sur vos collaborateurs pour réaliser ce plan d'actions. Pensez aussi à impliquer certaines de vos parties prenantes locales - comme les associations environnementales - qui pourront vous orienter vers des dispositifs ou des appuis externes pour la mise en œuvre des actions.



### 4. METTRE À DISPOSITION DES MOYENS ET CONSTRUIRE DES INDICATEURS

Chaque action nécessite des moyens humains et financiers pour être mise en œuvre. Il est essentiel de prévoir un budget mais aussi le temps de travail nécessaire pour le pilotage et le suivi de la stratégie (exemple : la réalisation d'analyse de risque biodiversité par les équipes achats).

Si les indicateurs vous permettent de suivre l'efficacité de votre action, des indicateurs complémentaires vous seront peut-être nécessaires pour suivre des points spécifiques. Un bon indicateur est basé sur des données fiables et régulièrement produites, il doit être simple et compréhensible par tous.

### 5. INTÉGRER VOTRE STRATÉGIE AU CONTEXTE INTERNE ET EXTERNE

Enfin, il s'agit de penser l'intégration de votre plan d'actions dans la stratégie générale de votre entreprise mais aussi dans votre écosystème : comme mentionné précédemment, vos parties prenantes locales peuvent vous accompagner à communiquer sur vos actions et à faire savoir votre engagement.



## 4 / VALORISER LES ENGAGEMENTS TOUT AU LONG DE VOTRE CHAÎNE DE VALEUR

### A - SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES PRODUCTEURS

La demande de prise en compte de la biodiversité dans les filières agricoles doit s'accompagner d'une reconnaissance des efforts d'amélioration mis en œuvre. En effet, la modification des pratiques ou les travaux de restauration, de changement des cheptels, par exemple, représentent des investissements en temps et en argent, qui se traduisent par un surcoût du produit.

Ce surcoût doit donc être évalué et pris en compte par les entreprises dans la relation qu'elles entretiennent avec leur filière.

Voici trois pistes de mécanismes permettant de prendre en charge ce surcoût :

#### **PISTE 1 - Mettre en place un système de primes adossé à des indicateurs de biodiversité**

Les entreprises peuvent jouer un rôle clef dans le financement des investissements de leur filière en adossant un système de prime à des indicateurs ou à des bonnes pratiques en matière de biodiversité. Ce système nécessite la mise en place d'un système de reporting au sein des filières qu'il est recommandé de compléter par un système d'accompagnement terrain.



*Exemple : L'entreprise Adatris a développé un indice appelé le Biodiscors<sup>o</sup> qui permet de mesurer le taux d'imbrication des espèces entre elles sur les exploitations. Chaque producteur est évalué puis soumis à un système de bonus / malus en fonction des résultats obtenus. Plusieurs leviers d'actions sont ainsi encouragés : introduire de nouvelles cultures ou espèces sur les exploitations / introduire des cultures avec plusieurs espèces mélangées / fractionner les lieux de cultures pour maximiser les effets « bordures ».*

#### **PISTE 2 - Orienter les primes de commerce équitable vers des projets de restauration de la biodiversité**

En parallèle d'un engagement des acheteurs sur des prix rémunérateurs et des contrats de longue durée, les systèmes de commerce équitable prévoient l'octroi d'une prime aux producteurs permettant de financer des projets collectifs. Dès lors, le montant de ces primes peut délibérément être orienté vers des projets de conservation ou de restauration de la biodiversité et ce, pour des filières nord-nord ou bien nord sud.



*Exemple : La coopérative partenaire de l'entreprise KAOKA au Pérou utilise une partie de la prime de développement versée dans le cadre du commerce équitable pour cofinancer avec KAOKA, en partenariat avec TRIBALLAT, un projet de préservation des écosystèmes locaux. Ce projet mené en partenariat avec l'ONG française SOL a permis de réaliser un diagnostic biodiversité au sein d'une « Collpa », un affleurement de sels minéraux caractéristique du haut bassin amazonien, dans le but de mettre en place un plan de préservation et de mise en valeur.*



### PISTE 3 - Accompagner les filières dans leur recherche de financements publics

Les entreprises ne doivent pas être seules à soutenir les investissements de leurs filières en matière de biodiversité. A ce titre, elles peuvent jouer un rôle d'intermédiaire auprès des pouvoirs publics locaux afin de permettre aux producteurs de connaître et d'activer des mécanismes de financements.

*Exemple : Dans le cadre de son plan de relance, le gouvernement a lancé le programme "Plantons des Haies !" avec pour objectif d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres. L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7000 km de haies et d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur la période 2021-2022. Ce programme comprend un volet financement ainsi qu'un volet accompagnement pouvant être relayé par les entreprises auprès de leurs filières.*



### B / FAIRE RECONNAÎTRE LES ENGAGEMENTS BIODIVERSITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Il existe aujourd'hui un certain nombre de dispositifs permettant de faire reconnaître et de valoriser votre stratégie biodiversité. Ces dispositifs sont à la fois un moyen de vérifier la robustesse de vos engagements mais également d'accéder à des retours pour la consolider et parfois de s'intégrer à des communautés facilitant la poursuite de la démarche.

#### QUELQUES DÉMARCHES DE RÉFÉRENCE :

#### **EEN - ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA NATURE**

**2019**

EEN est un dispositif de reconnaissance de la stratégie biodiversité des entreprises portée par l'Office Française de la Biodiversité.

Les entreprises doivent formaliser un plan d'actions pluriannuel, en cohérence avec leurs enjeux, pour s'engager en faveur de la biodiversité, en suivant une méthode préétablie (guide).

##### **TYPE**

Reconnaissance d'état /Club

##### **NOMBRE D'ENTREPRISES**

105 adhérents + 22 engagés

#### **CLUB AGATA**

**2018**

Le groupe de travail AGATA (Agroalimentaire et Transition Agroécologique), porté par la CDC Biodiversité et Noé développe des outils et des méthodologies dédiées aux entreprises agroalimentaires. L'objectif est d'appuyer la transition agroécologique notamment en améliorant la performance biodiversité des filières agroalimentaires.

##### **TYPE**

Club / Groupe de travail

##### **NOMBRE D'ENTREPRISES**

6 groupes filières ou syndicats

## B4B+

2015

Le Club B4B+ joue le rôle d'incubateur de la méthode d'empreinte biodiversité « Global Biodiversity Score ».

La CDC Biodiversité développe cette méthode qui fait l'objet de présentations et d'échanges avec les membres du club. Les entreprises membres font progresser l'outil en participant à des cas d'études.

### TYPE

Club/Groupe de travail

### NOMBRE D'ENTREPRISES

42 participants (AGPB, Barilla, Intermarché, CIVB)

## ORÉE

2011

L'association Orée est un réseau d'acteurs intéressés par les sujets de RSE, elle mène des travaux de réflexions et de co-construction d'outils. Notamment, la publication de notes prospectives sur des sujets liés à la biodiversité et l'économie, parfois en lien avec l'agriculture.

### TYPE

Groupe de travail

### NOMBRE D'ENTREPRISES

106 entreprises adhérentes

Il existe à ce jour 3 certifications en matière de biodiversité : **le label Biodiversity Progress de Bureau Veritas, Engagement Biodiversité de Ecocert et l'AFAQ biodiversité par l'Afnor**. Aujourd'hui, ces dispositifs sont peu utilisés mais sont mis à jour. La norme X32-001 sur la démarche biodiversité des organisations devrait donner lieu à de nouveaux dispositifs de certification.

## C/ VALORISER VOTRE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

La consommation de produits bio est en constante augmentation, et s'est renforcée au cours de l'année 2020. Pour 48 % des consommateurs, selon le baromètre 2021 de l'agence bio<sup>19</sup>, il s'agit d'agir en faveur de la protection de l'environnement. En effet, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à leur impact sur l'environnement et la biodiversité au travers de leurs achats, notamment alimentaires : toujours selon le baromètre, les Français s'orientent vers des produits locaux (59 %), de saison (57 %) et labellisés (25 %). Au sujet de la biodiversité, 61 % déclarent acheter des produits qui respectent la biodiversité, d'après le UETB Biodiversity Barometer (2020)<sup>20</sup>.

De fait, l'intérêt porté par les français sur la biodiversité se confirme : 96 % sont sensibilisés à ce sujet et 44 % en donnent une définition correcte ; plaçant la France première de la classe ! Les consommateurs français, sensibles à l'impact de leurs achats sur la biodiversité, attendent donc plus d'information : 83 % voudraient que les entreprises communiquent sur leurs actions concrètes (UETB) et 52 % attendent plus d'information sur les impacts de l'agriculture biologique sur l'environnement (Agence bio).

**Agir en faveur de la biodiversité, c'est donc répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.**

*Exemple : La marque Bonneterre a pris le parti d'expliquer, de manière la plus pédagogique possible, les enjeux de biodiversité à ses consommateurs tels que les rotations des cultures, la diversification ou encore la restauration des habitats naturels. L'entreprise entend ainsi valoriser le travail mené au sein de sa filière avoine et contribuer à l'éveil des consciences des consommateurs sur ce sujet.*



**La rotation des cultures : développer la vie dans les sols**

Cette diversité dans les champs va de pair avec une autre technique, permettant au sein d'une même parcelle de terrain de changer successivement de plante cultivée d'une année à l'autre : c'est la rotation des cultures. Plus elle est longue et diversifiée en nombre d'espèces cultivées, plus son impact sur la vie et la santé des sols est important. Dans le cas de la culture de notre avoine, ces rotations sont longues de 8 ans, et incluent même des légumineuses. De quoi permettre à la terre de reprendre des forces et de rester pleine de vie !



**Bonneterre**  
**Avoine Calcium**

CETTE AVOINE EST CULTIVÉE POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

AB  
100% végétal  
Sans lactose  
Sans sucres ajoutés  
Sans additifs  
Produit en France

## CONCLUSION

Du fait de l'ampleur de leurs dépendances et de leurs impacts vis-à-vis de la nature, les entreprises agroalimentaires constituent des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité. Les enjeux sont complexes, leur appréhension et leur prise en compte nécessitent une montée en compétence de la part des équipes et une collaboration forte entre tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Bien que l'agriculture biologique constitue une base solide pour préserver la biodiversité, notamment grâce à la l'interdiction de la chimie de synthèse, nous invitons l'ensemble de nos adhérents à s'engager massivement dans une trajectoire de progrès en partenariat avec leurs filières. La bio doit rester un modèle pionnier et exemplaire en matière de biodiversité.

Les 18 indicateurs qui vous ont été présentés dans ce guide s'adressent à toutes les entreprises bio souhaitant faire évoluer leurs pratiques en faveur de la biodiversité. Ils ont été sélectionnés de manière à adresser les enjeux prioritaires pour le secteur de la bio.

Le SYNABIO s'engage à mettre à disposition tous les outils nécessaires pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces indicateurs et à mobiliser l'ensemble de ces partenaires pour faire progresser les pratiques au sein du secteur bio.

Le SYNABIO remercie l'ensemble des représentants des entreprises impliquées dans le groupe de travail depuis 2019 pour leur dynamisme et leur enthousiasme (Adatris ; Biocoop ; Biolait ; Ecotone ; Bodin Bio ; Côteaux Nantais ; Léa Nature ; Les Près Rient Bio ; Nutrition & Santé ; Triballat-Noyal ; Kaoka); le cabinet Solagro et Philippe Pointereau pour son accompagnement technique et son soutien tout au long du projet ; Natacha Sautereau et Sabine Bonnot de l'ITAB pour leur appuis scientifique; la FNAB pour son partage d'expérience ; Lisa Bienvenu et Fanny Bancourt du cabinet BL évolution pour l'appui à la rédaction de ce guide ainsi que l'ensemble de des partenaires consultés depuis le lancement du projet (LPO ; MNHN ; FNH ; WWF ; Semences Paysannes ; Bee Friendly ; IDDRI ; OFB ; Agence Bio ...).





# GLOSSAIRE BIODIVERSITÉ

**Agroforesterie** : Systèmes et technologies d'utilisation des terres où les plantes ligneuses pérennes (arbres, arbustes, palmiers, bambous, etc.) sont utilisées sur les mêmes parcelles que les cultures agricoles et les animaux, dans une certaine forme de disposition spatiale ou de séquence temporelle.

**Biodiversité** : Ensemble des êtres vivants ainsi que des écosystèmes dans lesquels ils vivent et les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

**Corridors écologiques** : Espaces qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

**Écosystème** : Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement physico-chimique, géologique, climatique, etc.

**Espèce, race et variété** : Une espèce est un groupe d'organismes interféconds qui est isolé sur le plan de la reproduction de tous les autres organismes, bien qu'il existe de nombreuses exceptions partielles à cette règle. Les races et les variétés définissent des groupes inférieurs à l'espèce, souvent sélectionnés pour des caractères spécifiques. La dénomination race est utilisée pour les animaux, tandis que variété est utilisée pour les plantes.

**Eutrophisation des milieux aquatiques** : Déséquilibre du milieu provoqué par l'augmentation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Elle est caractérisée par une croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments (ex : les algues vertes).

**Diversification d'assolement** : Implantation et création de rotations entre des plantes d'espèces ou de familles culturales complémentaires, sur une exploitation et à l'échelle d'une année.

**Infrastructures agroécologiques** : Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont des milieux semi-naturels qui ne reçoivent ni engrais, ni pesticides. Les IAE peuvent être regroupées en 5 types :

- Arborée (haies, lisières de bois, bosquets, pré-verger, arbres épars),
- Semées (jachères et bandes fleuries, bandes enherbées),
- Prairiales (prairies permanentes extensives, prairies humides, pelouses sèches, parcours),
- Humides (mares, étangs, fossés),
- Lithiques (murets de pierre, terrasses, clapier).

**Services écosystémiques** : Les bénéfices que l'Homme tire du fonctionnement des écosystèmes. Cette notion met en valeur l'utilité de la nature pour l'Homme et la dépendance de celui-ci vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes. Par exemple, la pollinisation constitue un service écosystémique majeur, en permettant le maintien de la diversité végétale et de la reproduction des communautés de plantes.

# BIBLIOGRAPHIE & RESSOURCES UTILES

- Office Français de la Biodiversité (2019), « Guide pour l'action Entreprises engagées pour la nature », <https://engagespouurlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises/ressources/guide-pour-laction-entreprises-engagees-pour-la-nature-act4nature-france>
- IPBES (2019), « Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session » et son résumé français, [https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes\\_global\\_assessment\\_report\\_summary\\_for\\_policymakers\\_fr.pdf](https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf)
- Orée (2020), « Préservation de la biodiversité : quels rôles pour les entreprises ? Les bonnes pratiques pour les entreprises dont les matières premières sont issues du vivant », <https://engagespouurlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises/ressources/recueil-bonnes-pratiques-pour-les-entreprises-dont-les-matieres-premieres>
- UICN France (2018), « Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments ? Etat des lieux des pratiques et perspectives », <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/uicn-france.mobilisation-des-entreprises-web.2018.pdf>
- WWF (2019), « Capital naturel et stratégies des organisations : une visite guidée des outils », [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-10/20191023\\_Guide\\_Capital-Naturel-Strat%C3%A9gies-Organisations-Outils-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-10/20191023_Guide_Capital-Naturel-Strat%C3%A9gies-Organisations-Outils-min.pdf)
- INRAE, (2017), Volet «écosystèmes agricoles» de l'Évaluation Française des Ecosystèmes et des Services Écosystémiques, <https://www.inrae.fr/actualites/evaluer-services-rendus-ecosystemes-agricoles-mieux-gerer>
- FNAB (2019), "Agriculture biologique et biodiversité : comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser une agriculture favorable à la biodiversité ?", <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/12/Guide-AB-Biodiversite-FNAB-2019.pdf>
- ITAB-INRA (2016), "Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ?", <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/12/Guide-AB-Biodiversite-FNAB-2019.pdf>

# BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE UTILISÉE

1. Observatoire National de la Biodiversité (2020), Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes>
2. Bengtsson et al. (2005), The effects of organic agriculture on biodiversity and abundance: a meta-analysis, <https://doi.org/10.1111/j.1365-2664.2005.01005.x>
3. IPBES (2019), Evaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, [https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes\\_global\\_assessment\\_report\\_summary\\_for\\_policymakers\\_fr.pdf](https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf)
4. IDDRI (Aubert, Poux) (2021). La certification Haute Valeur Environnementale dans la PAC : enjeux pour une transition agroécologique réelle. [https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20iddri/Propositions/202103-PB0421\\_HVE\\_0.pdf](https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20iddri/Propositions/202103-PB0421_HVE_0.pdf)
5. IPBES (2019), ibid
6. IPBES (2019), ibid
7. ADEME (2013), Climagri <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/chiffres-cles-observations>
8. Observatoire national de la Biodiversité (2020), Taux d'évolution du nombre de doses unités de produits phytosanitaires pour l'usage agricole, <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-consommation-de-produits-phytosanitaires-en-usage-agricole>
9. UICN (2016), Les espèces envahissantes : une menace pour l'agriculture mondiale, <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/les-especes-envahissantes-une-menace-pour-lagriculture-mondiale/>
10. FAO (2019), L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, <http://www.fao.org/3/CA3229FR/CA3229FR.pdf>
11. ITAB-INRA (Sautereau, Benoît, Savini) (2016), Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique, <http://itab.asso.fr/downloads/amenites/amenites-ab-synthese-nov2016.pdf>
12. Hole et al. (2005), Does organic farming benefit biodiversity?, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2004.07.018>
13. Bengtsson et al.(2005), ibid
14. Mäder et al.(2002). Soil Fertility and Biodiversity in Organic Farming Science. <http://dx.doi.org/10.1126/science.1071148>
15. Dainese et al. (2019), A global synthesis reveals biodiversity-mediated benefits for crop production, DOI: 10.1126/sciadv.aax0121
16. WWF (2020), Living Planet Report - 2020: Bending the curve of biodiversity loss. [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-11/20200910\\_Rapport\\_Planete\\_Vivante\\_WWF.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-11/20200910_Rapport_Planete_Vivante_WWF.pdf)
17. Figure 1 page 23, IPBES (2019), ibid
18. Partie B page 28, ibid
19. Agence BIO, Spirit Insight (2021), 18e Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, [https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2021/03/AgenceBio-DossierdePresse-Barometre2021\\_def.pdf](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2021/03/AgenceBio-DossierdePresse-Barometre2021_def.pdf)
20. Union for Ethical BioTrade (2020), Biodiversity Barometer, <http://www.biodiversitybarometer.org/#uebt-biodiversity-barometer-2020>



## À PROPOS DU SYNABIO

Le SYNABIO est une organisation experte et innovante, fédératrice de plus de 200 entreprises de la bio (transformateurs et distributeurs) qui représentent 5,3 milliards d'euros de CA.

Elle protège leurs intérêts et permet de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.

Pour rejoindre notre communauté d'entreprises bio engagées et participer à nos autres groupes de travail : [www.synabio.com](http://www.synabio.com)

### **Contact & Rédaction :**

Mathilde Gsell - Responsable RSE  
et coordinatrice du groupe de travail biodiversité  
[mathildegsell@synabio.com](mailto:mathildegsell@synabio.com)